

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

ARRETE SDIS N°GSRH2018-3 FIXANT LA LISTE DES MEMBRES DE JURY DU CONCOURS INTERNE D'ACCÈS AU GRADE DE SERGENT DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS SESSION 2018.

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, en particulier le chapitre IV du titre II du livre IV de la première partie relative aux services d'incendie et de secours (article L 1424 – 1 et suivants), ainsi que les dispositions réglementaires correspondantes (article R 1424 – 1 et suivants) ;

**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**VU** le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

**VU** le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

**VU** le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française ;

**VU** le décret n°2012-521 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels, et notamment son article 4 ;

**VU** le décret n°2012-730 du 7 mai 2012 fixant les modalités d'organisation du concours prévu à l'article 4 du décret n° 2012-521 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;

**VU** le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

**VU** l'arrêté du 6 mai 2000 modifié fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services départementaux d'incendie et de secours ;

**VU** l'arrêté du 7 mai 2012 relatif au programme du concours prévu à l'article 4 du décret n° 2012-521 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;

**VU** la délibération du Bureau Conseil d'Administration du SDIS de Meurthe-et-Moselle en date du 07 juin décidant d'organiser les concours interne d'accès au grade de sergent au titre de l'année 2016 ;

**VU** l'arrêté DIFAJE/ASS n° 969MCA15 du 12 mai 2015 de M. le Président du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle portant désignation de M. Gauthier **BRUNNER**, Conseiller Départemental du canton du Meine-au-Santois, en qualité de Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;

**VU** l'arrêté n°GSRH2018-1 du 02 juillet 2018, modifié par l'arrêté n°GSRH2018-2 en date du 17 octobre 2018 portant ouverture d'un concours interne d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels ;

**Vu** l'arrêté n°2018-44 du 17 octobre 2018 de la directrice de la délégation Lorraine du Centre National de la Fonction Publique Territoriale portant désignation d'un membre de jury

Vu le procès-verbal du tirage au sort des membres de la commission administrative paritaire en date du 09 octobre 2018.

Vu la proposition du chef d'état-major interministériel de la zone de défense et de sécurité Est en date du 10 octobre 2018.

**SUR PROPOSITION** du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Les personnes dont les noms suivent sont désignées pour remplir les fonctions de membre de jury du concours interne d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels - session 2018. Elles sont réparties en trois collèges égaux :

**LES PERSONNALITES QUALIFIÉES :**

Monsieur Yves GAVEL	<i>Colonel hors classe Officier de sapeurs-pompiers professionnel au service départemental d'incendie et de secours de la Meuse Président du jury</i>
Monsieur Yves GRY	<i>Représentant du Centre National de la Fonction Publique Territoriale qui remplacera le Président dans le cas où celui-ci serait dans l'impossibilité de poursuivre sa mission.</i>

**LES ELUS LOCAUX :**

Madame Nadine CADET	Adjointe, chargée de la cohésion sociale et des séniors à la ville d'ESSEY-LÈS-NANCY
Madame Jacqueline HERMOUET PAJOT	Conseillère Municipale à la ville de VILLERS-LÈS-NANCY

**LES REPRÉSENTANTS DES SOUS-OFFICIERS DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS :**

Monsieur Jérôme PIERRE	Sergent/Chef Représentant du personnel, membre de la CAP du SDIS 54 au titre des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels
Monsieur Patrick JACQUOT	Sergent/Chef Représentant du personnel, membre de la CAP du SDIS 54 au titre des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels

**ARTICLE 2 :**

Les membres du jury seront indemnisés conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 3 :**

Les frais de déplacement des membres du jury seront remboursés en application du décret n°2006-781 du 03 juillet 2016 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'état.

**ARTICLE 4 :**

Le Directeur Départemental du Service d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs du SDIS de Meurthe-et-Moselle et transmis à Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle.

**ARTICLE 5 :**

Conformément à l'article R-421-1 du code de la justice administrative, le tribunal administratif de Nancy peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

Fait à Nancy, le 17 octobre 2018

**Gauthier BRUNNER,**  
Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

**DESTINATAIRES :**

Original : Registre central SDIS  
Ampliations : Dossier  
: Affichage

Envoyé en préfecture le 19/10/2018

Reçu en préfecture le 19/10/2018

Affiché le

**SLOW**

ID : 054-285400016-20181017-2018\_3-AR